

*Interpellation présentée par la députée:  
Mme Laurence Fehlmann-Rielle*

*Date de dépôt : 24 mai 2007  
Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite** **Publicité politique (in)admissible**

Depuis le début juin, on a pu voir plusieurs publicités dans différents supports de la presse écrite où M. Bernard Gruson, directeur général des HUG, s'engage, avec photo à l'appui, en faveur de la 5<sup>ème</sup> révision de l'AI. L'une de ces publicités avait la teneur suivante : « la 5<sup>ème</sup> révision de l'AI – que la FMH accepte- ne viole pas le secret médical. Les informations sont transmises entre médecins tenus au secret médical, et le patient peut s'y opposer. Ce système existe déjà : il est toutefois simplifié pour gagner un temps précieux dans l'aide aux personnes fragilisées »

Mes questions sont les suivantes : le Conseil d'Etat admet-il que le directeur général d'un établissement public, placé sous sa surveillance, utilise son statut pour faire passer ses prises de position politiques ? Par analogie, je rappellerai que M. P. Couchepin a dû reconnaître que l'engagement de hauts fonctionnaires dans une campagne de votation devait rester de nature strictement technique. Le Conseil d'Etat peut-il cautionner l'argument utilisé qui est, de plus, techniquement faux : la 5<sup>ème</sup> révision prévoit une levée unilatérale du secret médical et donc sans l'accord du patient. Je le remercie par avance de sa réponse.